



Commune de Dampierre-sur-Linotte



COMMUNIQUE A LA POPULATION *Avis d'interdiction de consommer l'eau du réseau public*

Un incident sur le réseau d'alimentation en eau potable conduit à l'absence d'eau au robinet des abonnés d'une partie de la commune de Dampierre sur Linotte (Les Gillots, les Marmets, Les Vernes, Les Begoulots, Les Passières). La commune mène actuellement les investigations nécessaires pour résoudre cet incident dans les meilleurs délais.

Dans l'attente du rétablissement de la distribution de l'eau, une distribution d'eau embouteillée est mise à disposition à la mairie le samedi 6 février de 17h30 à 18h, le dimanche 7 février de 11h30 à 12h, et en semaine aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Lorsque la distribution de l'eau sera rétablie, et dans l'attente des résultats d'analyses de contrôles de la qualité de l'eau, il est demandé de prendre les précautions suivantes :

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, l'eau du robinet **ne doit pas être utilisée**.
Pour ces usages, il convient de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée. A défaut, il convient de porter l'eau du robinet à ébullition à gros bouillons maintenus pendant une durée de 5 minutes dans un récipient avec un couvercle. Pour éviter tout risque de brûlure, il convient de laisser refroidir avant usage.
- Pour **les autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols), **l'eau du robinet peut être utilisée**.
- En cas de doute pour **l'abreuvement des animaux domestiques** ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

Il est rappelé que les captages d'eau privés et les sources « naturelles » ou fontaine d'eau ne sont pas ou peu contrôlés. La qualité de l'eau n'y est pas connue et peut être dangereuse pour la santé. Il est donc fortement déconseillé d'y prélever de l'eau à des fins de consommation humaine.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.

La commune vous tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation et vous informera d'un retour à une eau de qualité conforme permettant à nouveau sa consommation.

Le Maire, Frédéric Weber

www.dampierre-sur-linotte.fr

 Commune Dampierre sur Linotte